

## Directive

### Loi sur l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur (L 5 40)

#### Documents à produire dans le cadre d'une demande comme Architecte, Architecte d'intérieur, Ingénieur ou Profession apparentée

1.- Remplir, signer et retourner le formulaire d'inscription figurant sur le site <https://www.ge.ch/tableau-mandataires-professionnellement-qualifies-mpq/je-prepare-ma-demande-mpq>

2.- Fournir une copie de l'attestation d'inscription au REG (<https://www.reg.ch/fr>)

#### OU

Si pas d'inscription au REG, fournir les justificatifs **d'une pratique professionnelle d'au moins deux ans acquise après la fin de la formation professionnelle** :

CV

Certificats de travail et/ou portfolio

Une photocopie de diplôme et son authentification

- **Pour les diplômes européens, attestation d'équivalence à demander au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) Tél. +41 58 462 21 29. Courriel : [kontaktstelle@sbfi.admin.ch](mailto:kontaktstelle@sbfi.admin.ch)**
- **Pour les prestataires de services de l'UE/AELE, effectuer la procédure de déclaration via le site [www.sbfi.admin.ch/declaration](http://www.sbfi.admin.ch/declaration)**

3.- Fournir un extrait de casier judiciaire de **moins de 6 mois** et du/des pays de résidence des 5 dernières années si non domicilié en Suisse (pour la Suisse, à demander auprès d'un guichet postal ou via le site : [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/uebersicht\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/uebersicht_fr))

4.- Fournir un extrait du Registre du Commerce à jour de la société concernée avec précision du but

5.- Pour les demandes d'inscription pour les dépendants, fournir une attestation de l'employeur actuel (*lequel confirme par sa signature que le requérant est bien employé au sein de son établissement*)